

VII.

Messire Charles-Antoine-François de la Foye, fils aîné de Michel-François de la Foye et d'Antoinette-Éléonore de Surcet, seigneur des nobles fiefs, terres et seigneuries de Norolles, Mâlou et Saint-Pierre, fut baptisé en l'église de Norolles le vendredi 24 janvier 1744. Son parrain fut Charles-François de la Foye son oncle; sa marraine, d^{lle} Catherine de la Foye des Cudnets sa tante. Il mourut à Caen rue S^r Martin le 4 floréal an XI à 3 heures de l'après midi, âgé de 60 ans, après avoir assisté à l'effondrement de la fortune de sa famille, victime de son attachement et de son dévouement à la cause du Roi.

Il épousa par contrat du vendredi 12 mai 1780 passé au château de Combrey, en Fauguernon, et célébration du 16 mai suivant en l'église de Norolles, noble d^{lle} Louise-Alexandrine de Baudran, originaire de la paroisse d'Acqueville au diocèse de Bayeux, y née le 30 août 1762, demeurant paroisse de Fauguernon, fille de Messire François de Baudran, chevalier de S^r Louis, seigneur de S^r Guinou, Saunay-Ravilly et autres lieux et de feu noble dame Marie-Jeanne de Baudran. Ce contrat de mariage fut fait du consentement de la mère du marié, de Messire Jean Pierre de la Foye son frère, chevalier, lieutenant au régiment de Lorraine, de Messire Auguste Jacques de Baudran oncle

maternel de la mariée seigneur de la Motte d'Aigueville et de Combrey, demeurant en son château de la Motte d'Aigueville, tant en son nom personnel qu'au nom du père de la mariée lequel habitait sa terre de Caunay Ravilly, paroisse S^t Père. Marc. en. Poulet près S^t Servan; de noble demoiselle Roux. Delphine de Baudran sa tante maternelle, etc. Le marié apportait en dot 10.000 livres à lui dues par la succession de son aïeule maternelle Rose. Françoise de Paray, 6 cuillers, 6 fourchettes, 2 cuillers à ragoût, 2 flambeaux, une écuelle avec son couvercle, le tout d'argent, des armoires, des toiles, et le tout estimé 3340 livres provenant de la même succession. Les témoins furent: Messire Antoine. David. Gabriel Gueroult de Bouquemont, président en la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant en son château paroisse de Bouquemont; messire Thomas Moulin lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de S^t Louis, demeurant à Lisieux, paroisse S^t Germain. Signèrent: D'Orglandes de Baudran, chevalier de la Foi; de la Foi, F. J. M. évêque de Lisieux; de Prie de Créqui; Louis du Bois; de Curcet; M^l de Paray; Gassard; Caumont; Gueroult de Villers; Lambert Caumont; de Bas Villers; Leschamps d'Hermival; Gueroult de Bouquemont; Thomas Moulin; A. Gohier curé de Avrilles; Houel chapelain de Malou; Picquot. Brochechouart Duc de Montemarck; de Brochechouart M^l de Montemarck; Aubert de Martainville; des Hommes M^l de Martainville; le C^{te} de Buffereut; le chevalier de Buffon; le chevalier

de la Motte ; Turinghem de S^r Julien

On l'a vu, au degé VI, Charles-Antoine-François de la Foye se destinait au métier des armes, suivant l'exemple de tous ses ancêtres. Le 15 décembre 1760 sa mère et tutrice emprunta à D^{me} Madeline. Judith Pissin du Perron, demeurant au Havre-de-Grâce, 43 livres de rente formant 800 livres de capital, somme destinée à permettre à son fils de s'acheter une lieutenance d'infanterie

Le 26 février 1765 fut passé à Malou un accord-partage entre M^{me} de la Foye, ses deux fils et M^{ms}. du Bosch et de Bonnechasse leurs parents.

Le 20 janvier 1771 autre partage entre M^{me} de la Foye et ses trois enfants. Par cet acte Charles-Antoine-François de la Foye eut Malou en sa qualité d'héritier noble de son frère aîné Antoine-François de la Foye de ce'de' ce'libataire. Jean-Pierre de la Foye, leur cadet, eut la ferme des Aulnets qu'avait achetée leur père à D^{me} Catherine de la Foye des Aulnets et à dame Marie-Magdelaine de la Foye veuve de Marc-Aurèle du Foy. Il y fut constaté que " les six fauteuils de tapisserie et deux
" housses de toile grise, deux couvertures blanches de
" coton pour couvrir des lits, la glace qui est posée
" à la cheminée du cabinet d'assemblée du château
" de Malou avec les deux bras attachés à la dite
" cheminée servant à mettre deux bougies à chaque
" de plus une toilette fermée de bois de noyer garnie
" de sa glace et garnie de brois fermant à clef
" et un hamac de toile d'araignée, appartiennent plus
" particulièrement à M. de la Foye Malou ?"

Le 25 avril 1775, lui et son frère cadet rendirent

101

avec, pour la terre des Aulnets, à Haut et
Puissant seigneur Louis-François V^e de Talarn,
chevalier de S^t Louis, mestre de camp de cavalerie
premier maître d'hôtel de la Reine, seigneur de
Glatigny, à cause de sa femme Henriette-Jeanne-
Elie de Beedelière.

Le 7 juillet 1778 il reçut hommage de ses
vassaux de Malou.

Le 5 juillet 1789 lui et son frère consentirent
le bail de leur terre des Aulnets.

Un certificat délivré à Bayeux le 1^{er} août
1791 par le lieutenant-colonel commandant le
47^e régiment d'infanterie (ci-devant régiment
de Couraie) et les capitaines et officiers du
même régiment relatent ses états de service
militaires; ce document constate que M^{rs} Charles-
Antoine-François de la Foye commença à
servir à ce régiment en qualité de soldat le
1^{er} mars 1760; fait enseigne le 18 mars 1761;
lieutenant le 14 octobre 1761; capitaine en second
le 8 avril 1779; capitaine commandant le
26 mai 1786; chevalier de S^t Louis le 26 septembre
1786; fit avec le régiment les campagnes de 1760
(guerre de Sept Ans) et assista au blocus du
Havre de grâce par les Anglais; servit en 1761
et 1762 en Allemagne et se retira du service
le 1^{er} juillet 1791 pour cause de maladie, s'y étant
comporté avec honneur; son zèle à remplir ses
devoirs militaires lui ayant mérité notre estime
et notre suffrage, nous lui avons donné le présent
pour preuve de la valeur de ses services et assurance
de notre souvenir et considération pour lui.
Le document porte les signatures suivantes, et

103

ces signatures nous font connaître le personnel
officiers du 47^e régiment d'infanterie, ci-dessus
de domaine, en août 1791, c'est à dire deux mois
après le voyage de Varennes et un mois après la
suspension du Roi :

Boulon, premier lieutenant. Colonel
P. H. R. de Nattes, capitaine
La morte, capitaine (alias de la morte)
Pierre de la Foye, capitaine
Lagrangé, capitaine
L. Th. de Calonne capitaine
Maynard, capitaine.
Chevure, capitaine
D'Aubaz
Brome
D'Anglaz
de Calonne, capitaine
Verteuil
Le Chevalier du Bosch
La Houssaye
Boudard
Kervaly
Quietdeville
Courson
Le Chevalier de la Hogue
Le Chevalier de Chaleçon
Le Chevalier de Bonnefond
Le Chevalier de Châtenet
De Reyzac
Le Chevalier de Courson
Le Chevalier de Traverret
Le Chevalier d'Auray
Boutey de Villers

de Nattes

Nadaillan

Bellerille

Le Chevalier de Parent

Thoreau de la Martinière

du Boisq

55
Sa commission de capitaine en chef de la compagnie de Volveu, en remplacement du capitaine de Bonnegarde, sous le colonel de Montemart fut signée à Versailles par le roi Louis XVI le 8 avril 1779. Cette même année il fut chargé du commandement d'une batterie en Haute Normandie sous les ordres du M^{rs} de Beuvron (général d'Amérique. Révélé projeté en Angleterre). Sa commission de capitaine commandant de la compagnie vacante au régiment de Lorraine, en remplacement du capitaine de la Motte, est du 26 mai 1786 et signée Louis et le Maréchal de Ségur; elle est contre-signée, le 24 juin, Louis-Joseph de Bourbon (Prince de Condé, plus tard chef des armées émigrées, et grand-père du duc d'Enghien.) Le 28 septembre 1786, il fut fait chevalier de S^t Louis pour services rendus pendant 26 ans et deux campagnes; la croix lui fut remise solennellement au château de Caen le 3 novembre suivant par le Baron de S^t Mailou major commandant les ville et château de Caen.

de tout ce qui précède; il résulte que les deux frères de la Foye émigrèrent très tard et seulement quand ils virent que la seule chance de salut du pays résidait dans

l'émigration armée sous les ordres de Condé.
 on n'est pas fixé sur la date de leur sortie
 de France. En tout cas, dès août 1791,
 M. de la Foye s'inscrivit avec son fils sur
 la liste des otages de Louis XVI, liste
 qu'avait imaginé le journaliste Lurosoy.
 "C'était, dit l'historien Lenôtre, un acte
 "de courage, car il était facile de prévoir
 "que les 611 noms portés à ce Rivne d'Or de
 "la Fidélité composeraient bientôt un répertoire
 "de suspects" (Tounebut, p. 65).

Lorsque l'armée des Princes fut licenciée,
 Charles-Antoine-François de la Foye se réfugia
 à Posen, en Pologne, avec sa jeune femme qui
 ne voulut jamais le quitter, malgré les fatigues
 et les privations, et leur vie durant ces
 longues années d'exil fut un véritable
 roman. C'est au cours de leur émigration
 que naquirent leurs deux autres fils.

Le fait que lui et son fils aîné s'étaient
 offerts en otages de Louis XVI retarda le
 moment de leur retour en France quand
 la grande tourmente fut passée. Ce n'est que
 le 18 frimaire an XI (1802) que M. de la
 Foye qui résidait alors à Posen, fut amnistié
 du fait d'émigration, après avoir prouvé
 à Bruxelles devant du Châtellain, commissaire
 de l'étranger par la police française, les serment
 et déclaration exigés des émigrés rentrants.

Cependant la belle terre de Malou avait
 été morcelée et vendue nationalement, tandis
 que ses magnifiques bois de haute futaie
 étaient abattus pour l'usage de la marine.

109

et que le mobilier du château était vendu aux enchères publiques. C'était la ruine pour la famille de la Foye. Le jeune Louis-François-Éléonor de la Foye devait consacrer sa vie à lui rendre sa situation, aidé en cela des conseils du poète de Chamisso, émigré comme lui et son ami intime.

M. de la Foye mourut presque subitement d'une affection au cœur le 4 mai 1804 alors qu'il se promenait avec sa femme et ses deux plus jeunes enfants sur la promenade des Forêts, St. Julien à Caen, ville où il s'était retiré. Il avait 61 ans.

Le 19 floréal an XII (1804) eut lieu le conseil de famille de ses enfants mineurs. Furent convoqués: Jean-Pierre de la Foye leur oncle, demeurant alors à Cécily; Michel-Philippe-Auguste Folliot de St. Felix, demeurant à Bayeux cousin des mineurs au paternel; Louis-Léodore-Armand de Folleville, demeurant à Argennes, arrondissement de Falaise, leur cousin au maternel; Claude-François-Hubert Douery-Sollandon, demeurant à Bauguenon, aussi leur cousin au maternel; Jean-François-Pierre-Xavier Couët de Longrais, ami. Leur oncle Jean-Pierre leur fut nommé tuteur. Leur frère aîné était encore à cette époque à Berlin.

Madame de la Foye habitait en 1806 Caen, rue de la Brigacière; en 1808 même ville place St. Julien. Elle mourut à St. Malo vers 1830.

Leurs enfants furent:

- 1° Louis-François-Éléonor de la Foye, aîné, qui suit. Il épousa en 1828 Julie-Caroline de Sevelinges de Caraye et en eut une fille unique Mathilde Thérèse de la Foye laquelle

111
épousa en 1855 Paul des Bois de la Roche
dont postérité.

2^o. Eugène Charles - François de la Foye,
cadet, qui continua la famille et épousa
en 1836 Irène - Jeanne Marie Charlotte de
Meynard. - On en parlera après son frère

3^o. Adolphe François Julien de la Foye, second
cadet, né pendant l'émigration de
ses parents à Erfurt, en Thuringe (Allemagne)
le 11 avril 1798. Elève, comme son frère
Eugène, par leur frère aîné Louis d'après
les conseils et sur le plan d'éducation donné
par le célèbre poète et naturaliste Adolphe
de Chateaubriand ami intime de Louis de
la Foye, il devint professeur d'hydrographie
de 1^{re} classe à l'École royale de la marine
de Brest et chevalier de la Légion d'Honneur.
Sous la Restauration, il habitait Caen
33 rue de Bretagne. Il épousa à

Rose Le Gentil de Baroys fille de Pierre
Le Gentil et de Rose Le Bihan de Pennelé,
d'une famille originaire de St Malo. De
ce mariage issut une fille unique

marié à l'Espagnol
de Chanteloup capitaine de frégate, chevalier
de la Légion d'Honneur. Sans postérité.